

## Envisager la rentrée avec « les yeux de Pâques »

L'heure de la rentrée a sonné : rentrée scolaire, rentrée pastorale, rentrée sociale.....Chacun s'est préparé à vivre ce moment. Les projets sont là, les calendriers sont en place, la pré-rentrée nous a tous mis dans le coup. Tous ceux qui ont pu prendre du repos, se ressourcer, changer de rythme de vie et d'horizon vivent ce moment avec plus d'énergie. L'année sera l'occasion de rencontres, de découvertes, de joies et de peines. On ne peut que souhaiter aux uns et aux autres une bonne rentrée, habitée par la confiance et l'espérance. Nous n'ignorons pas cependant que pour certains les mois de juillet et d'août ont été marqués par des épreuves douloureuses, entre autres le décès de personnes proches.

Pour les établissements scolaires catholiques, la rentrée va se vivre avec un nouveau statut de l'Enseignement catholique, votée par l'assemblée plénière des évêques de France le 18 avril 2013 et publiée par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique le 1<sup>er</sup> juin 2013. C'est un événement important puisque le dernier statut datait de 1992. Fruit d'une très large consultation de tous les acteurs de l'Enseignement catholique, il se compose de 383 articles sur une cinquantaine de pages. C'est un statut canonique. Dans la logique de la vie de l'Eglise Catholique, il met en évidence la mission éducative reçue d'elle et confiée par elle, comme la contribution de chaque personne à sa mise en œuvre. L'Enseignement catholique est un service proposé aux enfants et aux familles. Comme l'a écrit le secrétaire général de l'Enseignement catholique, « *l'école catholique ne se situe pas sur une « ligne de crête » inconfortable entre mission publique et mission d'église ; elle naît au cœur de l'Eglise qui la met à la disposition de la société* ». Il y a une grande variété dans les établissements catholiques. Le Statut en tient compte, assurant une réelle unité et une certaine liberté pour chacun.

Un certain nombre d'articles consacrés aux personnes, à leur engagement, à leur formation et à leur participation au travail éducatif, attire l'attention sur la place que chaque personne est appelée à tenir dans les établissements scolaires. La place du ministère ordonné y est soulignée. Dans cette perspective, la pastorale n'est pas un ajout à une vie scolaire qui se vivrait sans elle, elle n'est pas un « appendice » qui compléterait le projet éducatif. C'est dans ce projet éducatif qu'elle doit être présente, elle inspire tous les aspects de la vie de l'établissement. Le chef d'établissement en est le garant, il a la responsabilité d'y entraîner toute son équipe éducative.

Dans un diocèse, c'est l'évêque qui exerce la responsabilité canonique sur les établissements catholiques d'enseignement, c'est lui qui leur donne ou leur reconnaît le « *label catholique* ». Il exerce cette autorité de tutelle directement à travers un conseil diocésain de la tutelle ou par l'intermédiaire de tutelles congréganistes pour les établissements dépendant d'une congrégation religieuse. Il nomme le directeur diocésain de l'Enseignement catholique pour assurer l'unité de vue et d'action entre tous. Le nouveau Statut prévoit que ce dernier soit nommé *délégué épiscopal*. Les instances propres à l'Enseignement catholique au niveau diocésain, académique, régional et national connaissent aussi quelques modifications dans leur fonctionnement.

Ce nouveau statut donne une plus grande visibilité ecclésiale à l'Enseignement catholique, certains diront une identité plus claire. Partenaire loyal et solide de l'Enseignement public, participant à l'œuvre éducative de la nation, l'Enseignement catholique sera encore mieux présent dans la vie de l'Eglise diocésaine et dans la société grâce à l'originalité de sa proposition qui répond à de nombreuses aspirations des parents et des familles, en attente d'aides et de repères clairs.

Ce nouveau Statut est bien en phase avec ce qui se vit en Savoie. En effet les liens entre les établissements catholiques d'enseignement, les paroisses, les services et les mouvements étant bons, ils pourront s'approfondir et se définir encore davantage tout au long de cette année scolaire au cours de laquelle le Statut sera mis en application.

Nous partageons avec toutes les équipes éducatives une réelle ambition : rejoindre les familles dans leur responsabilité première de l'éducation de leurs enfants. Fondé sur notre foi au Christ, notre projet veut sans cesse donner de l'espérance. Dans cette perspective nous pouvons faire nôtre ce qu'écrivait, à Lisieux en mai 2013 aux prieures des carmels, le Frère Carme Saverio Cannistrà, Préposé Général, quand il évoquait l'avenir du Carmel thérésien: *« Je vous souhaite des yeux de Pâques qui soient en mesure de voir dans le présent, l'avenir. Dans le présent, il y a la mort, il y a la culpabilité, il y a de la division, il y a des blessures, il y a l'homme sans Dieu, il y a Dieu lointain et abstrait, il y a un « je » solitaire et du « tu ». Tout ceci nous le voyons avec nos yeux de chair, avec nos yeux du monde et de la sagesse. Les yeux de Pâques, ceux qui ont vécu la rencontre avec le crucifié ressuscité, voient tout cela, mais ils voient encore plus loin, leur regard est plus pénétrant. Les yeux de Pâques, comme les yeux du véritable artiste, ne sont pas des yeux de rêveur, mais des yeux qui sont plus perçants, qui voient le nouveau et la beauté qui sont à l'intérieur sous une enveloppe usée et déformée, ils voient l'amour sous le voile de l'indifférence »*. Que nos moniales puissent ainsi nous accompagner : quel beau cadeau pour une rentrée scolaire!

Mgr Philippe BALLOT